



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Morbihan

Service Eau,
Nature et Biodiversité
Unité Nature,
Forêt, Chasse
11, boulevard de la Paix
BP 508
56019 Vannes cedex

**Approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000
FR5302001 « Chiroptères du Morbihan »**

Note de présentation - participation du public (article L. 120-1 du code de l'environnement)

En application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipements ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, modifié par l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, cette note de présentation accompagne le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5302001 (Zone de Conservation Spéciale) « Chiroptères du Morbihan ».

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels remarquables de l'Union Européenne et a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur les territoires de tous ses pays. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Ce réseau est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 02 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite « directive oiseaux »),
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite « directive Habitats »).

L'ambition de Natura 2000 est de parvenir à concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Projet

Le site Natura 2000 FR5302001 « Chiroptères du Morbihan » présente plusieurs particularités :

- il est entièrement et uniquement justifié par la conservation de quatre espèces de chauves-souris (petit rhinolophe, grand rhinolophe, vespertilion à oreilles échancrées, grand murin),
- il concerne dix communes différentes établies sur huit cantons répartis sur l'ensemble du territoire du département du Morbihan,
- douze gîtes artificiels composent ce site (monuments religieux, abris/cavités de guerre ou d'ancien établissement industriel, piliers de pont).

Ce site Natura 2000 concentre ses actions sur la protection des douze gîtes en complémentarité de la protection des territoires de vie des chauves-souris pouvant être assurée par d'autres procédures législatives. L'échelle départementale est apparue la plus pertinente pour tenir compte des notions de déplacements et d'échanges qui sont fondamentales pour la protection des chiroptères.

Le site natura 2000 FR5302001 « Chiroptères du Morbihan » a été désigné par arrêté ministériel du 17 février 2014.

Par arrêté du 7 avril 2011, le préfet du Morbihan a désigné les membres du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site. Les travaux de concertation pour

l'élaboration du document d'objectifs ont mobilisé les différents acteurs du site et particulièrement les membres du comité de pilotage à travers des groupes techniques et des étapes de validation par le comité de pilotage (12 septembre 2012, 23 janvier 2014 et 24 février 2015) sous l'impulsion de la structure opératrice du document d'objectifs (Conseil Départemental du Morbihan et sa chargée de mission Mme Stéphanie Trécant) et du président du comité de pilotage (M. Jean-Jacques Tromilin - conseiller départemental). Le document d'objectifs du site natura 2000 FR5302001 « Chiroptères du Morbihan » a été validé lors du comité de pilotage du 24 février 2015.

Le document d'objectifs représente un unique tome composé de plusieurs parties conformément aux dispositions de l'article R. 414-11 du code de l'environnement :

- Etat des lieux et diagnostic,
- Enjeux et objectifs de développement durable,
- Mesures de gestion et modalités de suivis,
- Cahiers des charges.

En application de l'article L. 414-2 IV du code de l'environnement, le document d'objectifs ainsi élaboré est soumis à l'approbation de l'autorité administrative (Préfet du Morbihan). A l'issue de cette approbation, la phase d'animation sera mise en œuvre pour l'ensemble du site.

Modalités, durée et suite de la consultation

Lieu de consultation

Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR5302001 « Chiroptères du Morbihan » accompagné de la présente note et du document d'objectifs :

- en consultation sur le site internet des services de l'État en Morbihan

Délai de consultation

Le public dispose d'un délai de 21 jours pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté, du document d'objectifs validé et de la présente note de présentation, soit une consultation du 21 octobre 2015 au 10 novembre 2015 inclus.

Les observations doivent être transmises dans le délai de consultation

- via le formulaire électronique disponible sur le site.

ou

- par courrier postal adressé à la Direction départementale des territoires et de la mer/Service Eau, Nature et Biodiversité, Unité Nature, Forêt, Chasse - procédure de consultation du public - 11 boulevard de la paix BP508 56019 Vannes cedex.

Suites de la consultation

Après réception des observations du public et analyse, une synthèse de celles-ci sera mise à disposition sur le site internet des services de l'Etat dans le Morbihan, ainsi que les motifs de la décision, au plus tard à la date de publication de l'arrêté préfectoral et pendant une durée minimale de trois mois.

Le Chef du Service Eau, Nature et
Biodiversité



Pascal Desjardins